

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Chesterville

Je, Joanne Giguère,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

257 N.S.
Numéro

ayant pour titre : Règlement numéro 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241 \$ et un emprunt de 80 809 \$ pour les travaux de vidange de boues à l'usine de traitement des eaux usées.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de : 123
Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 23
Nombre

C) le nombre de demandes faites est de : 0
Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

257 N.S.
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Chesterville ce 1 octobre 2024 à 19 h 02
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2024 10 01
année mois jour